

Trimestriel - Automne 2013

Edito

La conférence environnementale 2013 s'est tenue les 20 et 21 septembre 2013 et plusieurs conclusions concernent l'Onema. La création prochaine d'une Agence française de la biodiversité (AFB) a été confirmée par le Président de la République et le Premier ministre. L'Onema, dont les instances sont actuellement consultées sur l'avant projet de loi instaurant cette agence, devrait y être intégré en totalité et en être l'élément principal.

Une des six tables rondes a été consacrée à l'eau et, comme le souligne le directeur de l'eau et de la biodiversité du ministère en charge de l'Écologie, elle a confirmé le modèle français de la gestion par bassins. Cette table ronde a été préparée par l'audit de la politique de l'eau mené par une mission interministérielle, par des missions parlementaires et plusieurs missions ministérielles. Anne-Marie Levraut, responsable opérationnelle de l'évaluation de la politique de l'eau, détaille dans l'interview ci-contre les principales conclusions de la mission interministérielle.

La feuille de route pour la transition écologique qui découle de la conférence environnementale décline des actions à mener pour la prochaine conférence de septembre 2014. Certains volets, qui concernent particulièrement l'Onema, sont explicités dans cette lettre : la lutte contre les pollutions diffuses, la protection des captages Grenelle portés de 500 à 1000, la mise à niveau des infrastructures d'eau et d'assainissement en outre-mer, un accès facilité aux données publiques sur l'eau. Sur tous ces sujets et d'autres, l'Onema, très sollicité, doit continuer à démontrer son apport et son efficacité.

Je vous souhaite une bonne lecture.

● **ELISABETH DUPONT KERLAN,**
Directrice générale de l'Onema

Sommaire

- p1) Interview Anne-Marie Levraut,
Conseil général de l'environnement et du développement durable,
Responsable opérationnelle de l'évaluation de la politique de l'eau
- p2) Pollutions diffuses : une priorité en matière de contrôles
- p2) Infrastructures d'assainissement : l'outre-mer se met à niveau
- p3) Protection des captages :
les outils sont disponibles, leur mise en œuvre progresse
- p3) L'accès aux données sur l'eau
- p4) Brèves

Interview

Anne-Marie Levraut, Conseil général de l'environnement et du développement durable, Responsable opérationnelle de l'évaluation de la politique de l'eau



© D.R.

Le rapport sur l'évaluation de la politique de l'eau a nourri la conférence environnementale de septembre dernier. Quelles en sont les principales conclusions ?

La gestion intégrée par bassin hydrographique a fait ses preuves : c'est un acquis fondamental à préserver. L'État a une forte légitimité d'intervention sur le grand cycle de l'eau en raison de ses engagements communautaires et du manque de prise de conscience de la société face aux enjeux liés à la ressource en eau et aux milieux aquatiques. Une meilleure coordination de la politique de l'eau et des autres politiques publiques - agricole, énergétique, urbanisme - doit être obtenue. Aujourd'hui, les résultats de la politique de l'eau sont mitigés. Des progrès ont été réalisés sur le traitement des pollutions ponctuelles. Mais nous avons du mal à agir sur les pollutions diffuses agricoles encore trop fortes, les risques émergents liés aux micropolluants ; l'aggravation des tensions sur les étiages et l'altération de la morphologie des cours d'eau.

Quelles sont vos préconisations pour lutter contre les pollutions diffuses ?

Tous les leviers doivent être utilisés pour faire changer les comportements, afin d'aller vers un nouveau modèle agricole plus respectueux de l'environnement : les règles d'éco-conditionnalité des aides de la politique agricole commune (PAC), la démonstration et la valorisation des bonnes pratiques (cf. les fermes de démonstration d'Écophyto), le contrôle du respect de la réglementation. La politique de l'eau doit se concentrer sur des secteurs limités à forts enjeux, tels que les aires d'alimentation des captages (AAC) et les bassins à algues vertes. Les Fonds européens agricoles pour le développement rural (Feader), désormais gérés par les régions, pourraient être orientés en ce sens. Les plans de contrôle doivent être assumés et une meilleure convergence de la police de l'environnement et des contrôles PAC est nécessaire.

Quelles mesures pour améliorer le fonctionnement écologique des cours d'eau ?

Il existe beaucoup d'incompréhension autour de la politique de restauration de la continuité écologique des cours d'eau. Sa

mise en œuvre est lente car elle se heurte à la difficulté de mobiliser des maîtres d'ouvrage. Il faut convaincre du bien fondé des opérations de restauration, développer les méthodes et partager les retours d'expérience avec les acteurs locaux, apporter un appui technique renforcé aux porteurs de projets, inscrire les actions des programmes nationaux dans les programmes de mesures et faire en sorte que les acteurs de terrain soient mieux associés aux discussions sur les objectifs. Une action phare serait de soutenir la structuration de la maîtrise d'ouvrage en la mutualisant à l'échelle des bassins versants.

Quelles évolutions apporter au système d'information sur l'eau (SIE) ?

Au fil du temps, le champ des données à couvrir par le SIE s'est considérablement étendu. Il est indispensable d'être clair sur les limites du SIE qui devrait se concentrer en priorité sur les exigences des directives européennes. La coordination du SIE a été confiée à l'Onema, il faudrait lui donner une responsabilité plus explicite de chef de file du dispositif de connaissance et la capacité de conserver les compétences nécessaires pour faire face à l'ampleur des projets. Le processus de production des données doit être amélioré et l'accès aux données facilité. Enfin, la transmission des indicateurs de performance des services d'eau et d'assainissement devrait être rendue obligatoire pour répondre au besoin de transparence en matière de prix et de performances de ces services.

Quelle perception avez-vous du rôle de l'Onema dans la politique de l'eau ?

L'Onema joue un rôle pivot, qui devra être conforté même s'il existe des évolutions de structure. Car la politique de l'eau a besoin de cet organisme faitier pour développer et mobiliser les connaissances au service de l'action. Ce rôle est indispensable pour assurer le lien entre toutes les échelles de l'action et assurer ainsi la cohérence d'une politique dont la mise en œuvre est très décentralisée.

Pollutions diffuses : une priorité en matière de contrôles

Suite à la conférence environnementale de septembre 2013, le Gouvernement a inscrit le renforcement de la lutte contre les pollutions diffuses agricoles comme la première priorité du secteur « Eau » de la feuille de route de la transition écologique. Afin de s'assurer du respect de la réglementation en la matière, des contrôles sont menés par l'Onema.



Agents de l'Onema lors d'un contrôle portant sur l'utilisation des produits phytosanitaires le long des points d'eau

Issus des activités humaines, notamment l'agriculture, les pesticides et les nitrates sont à l'origine de pollutions diffuses qui contaminent quasiment toutes les eaux continentales, que ce soit les cours d'eau, les eaux souterraines ou les zones littorales. Provoquant une importante dégradation de la qualité des milieux aquatiques, cette contamination par les nitrates et pesticides a en outre imposé la mise en œuvre de

traitements lourds et coûteux pour la production d'eau potable - évalués à 1 milliard d'euros par an - afin de réduire au maximum les risques sur la santé humaine. Face à cette situation, la réglementation européenne s'est renforcée, notamment pour parvenir au bon état des eaux fixé par la directive cadre sur l'eau (DCE). En France, l'arrêté interministériel du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytosanitaires a par exemple défini les conditions d'application de ces produits et interdit leur utilisation à proximité immédiate des points d'eau. Cette interdiction s'appuie sur la notion de zones non traitées (ZNT), correspondant à une distance minimum à respecter, spécifique à chaque produit.

Maintenir la pression de contrôle pour modifier les pratiques

Pour vérifier que les agriculteurs, collectivités ou simples citoyens respectent la réglementation, des contrôles sont régulièrement effectués. Dans ce cadre, l'Onema apporte son expertise, son appui technique ainsi que ses compétences en matière de contrôle des usages de l'eau, notamment pour les ZNT. En effet, l'Onema a été désigné pilote des contrôles ZNT par les pesticides en novembre 2010, et doit ainsi planifier, organiser et rendre compte de ces opérations. Entre 2010 et octobre 2013, le nombre de contrôles a par ailleurs fortement augmenté, passant de 1899 à 3040. « Plusieurs facteurs expliquent cette hausse comme l'élaboration de véritables plans de

contrôles départementaux et la présence d'un plus grand nombre d'agents formés de l'Onema sur le terrain », indique Philippe Bossard, de la direction du contrôle des usages et de l'action territoriale de l'Onema. Sur la totalité des contrôles ZNT réalisés en 2013, 1365 ont abouti à la rédaction d'un document de police qui est un rappel à la réglementation en cas de non-conformité. L'Onema est également associé aux contrôles Nitrates, en appui des Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) qui sont les pilotes de ces actions. Enfin, l'établissement accompagne les Agences régionales de santé (ARS) dans la mise en place de contrôles sur les périmètres d'alimentation de captage.

Au niveau des résultats, en particulier pour les pesticides, la réglementation de 2006 a eu des effets positifs et a permis de parvenir à des taux de conformité proche des points d'eau supérieurs à 95 %. « Cette modification des pratiques est en partie due à la pression de contrôle qui apparaît comme dissuasive. La communication en amont et en aval des contrôles est indispensable pour renforcer leur efficacité, notamment dans les régions à enjeu comme le bassin parisien, le Sud-Ouest, la vallée du Rhône, la Bretagne, les Pays de la Loire, le Limousin ou la Normandie », conclut Philippe Bossard.

● CONTACT : philippe.bossard@onema.fr

Infrastructures d'assainissement : l'outre-mer se met à niveau

Le développement des infrastructures d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable dans les départements d'outre-mer, réaffirmé comme une priorité par la dernière conférence environnementale, fait l'objet depuis 2008 d'un important soutien financier de l'Onema, ainsi que d'actions de recherche spécifiques. Bilan d'étape.

Après trois années de travaux, la nouvelle station d'assainissement de Cayenne sera inaugurée en janvier prochain. Un procédé à « boues activées » permettra le traitement des eaux usées de 60 000 équivalents habitants (EH), en conformité avec la directive européenne sur les eaux résiduelles urbaines. Une étape-clé dans la mise à niveau des infrastructures d'assainissement de la Guyane, dont le retard en la matière est partagé par l'ensemble des départements d'outre-mer : moins de la moitié de leur population totale est aujourd'hui connectée à une station conforme aux exigences européennes. En cause : les difficultés d'accès, un climat chaud et humide, des bandes côtières étroites soumises à une forte pression foncière, des équipements vieillissants... Réaffirmé comme un enjeu prioritaire lors de la dernière conférence environnementale, ce chantier fait l'objet d'un effort continu de l'Onema, alliant financement d'infrastructures et recherches *in situ*.

108,5 millions d'euros de financements en cinq ans

Mise en conformité de stations et de réseaux, adduction d'eau potable... entre 2008 et 2013, pas moins de 103 dossiers ont été subventionnés par l'Onema, au titre de la solidarité financière

interbassin. Ces financements, d'un montant total de 108,5 M€, se répartissent entre la Réunion (27,6 M€), la Martinique (21,1 M€), la Guyane (20,6 M€), la Guadeloupe (19,2 M€), Mayotte (17,6 M€), la Nouvelle-Calédonie (1,8 M€) et Wallis-et-Futuna (85 k€). Exemples ? À la Réunion, l'Onema a contribué à la construction de cinq réseaux et dix stations, dont celle du Grand Prado à Saint-Denis, d'une capacité de 160 000 EH. En Guadeloupe, 12 stations de plus de 10 000 EH sont en construction ou en voie de l'être. À Mayotte, 2 stations ont été mises en service, 1 station et cinq réseaux sont en cours de réalisation.

Filtres plantés de roseaux : des études à taille réelle

En parallèle, l'Onema pilote un ensemble d'actions de recherche pour adapter les techniques d'assainissement aux contextes ultramarins. Ces travaux portent notamment sur la filière des filtres plantés de roseaux - développée par Irstea en Métropole depuis les années 80 pour les petites et moyennes collectivités et pertinente pour l'outre-mer - et sur le traitement des boues, via la mise en œuvre de lits de séchage plantés de roseaux. Des stations à taille réelle à vocation expérimentale, font l'objet d'un suivi scientifique pour valider leur dimensionnement et préciser leurs performances



Station d'assainissement de Cayenne en construction

d'abattement des polluants. C'est le cas à Mayotte, où trois stations expérimentent depuis 2010 différents végétaux et configurations : filtre planté de roseaux à écoulement vertical ou horizontal, association avec un décanteur digesteur ou un réacteur à chicane... En Guyane, deux stations avec des filtres plantés de roseaux à écoulement vertical sont également suivies depuis 2010 et 2012, pour un total de 780 EH. Enfin, le projet Attentive étudiera à partir de 2014 l'adaptabilité de cette technique sur deux stations martiniquaises et une troisième en Guadeloupe.

● CONTACTS : bernard.le-guennec@onema.fr
celine.lacour@onema.fr

Protection des captages : les outils sont disponibles, leur mise en œuvre progresse

Depuis la désignation en 2009 de près de 500 captages «Grenelle» prioritaires, la protection des captages d'eau potable vis-à-vis des pollutions diffuses et notamment agricoles a réalisé de vrais progrès. L'effort de recherche et développement, soutenu par l'Onema, a débouché sur une boîte à outils complète. Sur le terrain, les premiers plans d'actions se mettent en place.



La protection des captages, une priorité de la feuille de route de la transition écologique

Problématique sanitaire et écologique majeure, la protection des aires d'alimentation de captages (AAC) d'eau potable a été réaffirmée comme une priorité par la dernière conférence environnementale. Elle s'appuie sur un impératif réglementaire depuis l'identification en 2009 d'un peu plus de 500 captages «Grenelle», devant faire l'objet de plans d'action dès 2012. En réponse, l'Onema a soutenu de nombreuses

études visant à apporter des méthodes aux collectivités : de la délimitation de l'AAC à la compréhension des transferts de polluants en son sein ; de la définition de plans d'action adaptés à l'accompagnement socio-économique de leur mise en œuvre locale. Le point a été fait lors d'un séminaire sur la gestion des pollutions diffuses agricoles organisé par l'Onema et l'Astee les 17 et 18 septembre derniers.

Réduire l'emploi des intrants, limiter leur transfert

La boîte à outils est désormais bien garnie. Plusieurs guides méthodologiques publiés par le BRGM, Irstea et l'Inra, avec l'appui des ministères en charge de l'écologie et de l'agriculture et de l'Onema, encadrent le diagnostic initial des pressions, la délimitation de l'AAC et la cartographie de sa vulnérabilité. Ces méthodologies et outils de diagnostic devraient apporter une réelle plus-value pour choisir les actions les plus pertinentes à mettre en œuvre. Un large éventail d'actions a notamment été identifié pour réduire la pression au niveau des intrants - modification d'assolements, passage au désherbage mécanique, rotations culturales, échanges de parcelles entre exploitants...- et limiter les transferts des contaminants, selon la voie ciblée : mise en place de zones tampons adaptées, travail du sol selon les courbes de niveau, adaptation du matériel de pulvérisation... Suite à la phase de diagnostic, l'outil Co-Click'Eau, développé par l'Inra dans le cadre d'Ecophyto et

financé par l'Onema, propose notamment une démarche intégrée originale : co-construction de scénarios avec les porteurs d'enjeux ; outil de simulation en ligne pour la conception de scénarios, identification d'actions concrètes assorties d'objectifs de résultats.

L'ensemble de ces outils et méthodes développés par les partenaires de l'Onema et coordonnés par le groupe technique national sur la protection des captages est accessible via un site internet dédié : <http://captages.onema.fr>.

Mise en œuvre des plans d'actions : un suivi indispensable

Sur le terrain, la protection des captages «Grenelle» est en marche. En septembre dernier, l'étude de délimitation de l'AAC était achevée pour 458 d'entre eux (86%). La définition du plan d'action était terminée pour 219 captages, en cours pour 156 autres. Dans des contextes locaux souvent complexes, leur mise en œuvre doit bien sûr faire l'objet d'un suivi rigoureux ; un ensemble d'indicateurs quantitatifs a été proposé (étude BRGM/Onema) pour évaluer les résultats des actions. Des succès significatifs sont déjà observés dans certains contextes, en particulier sur la pression nitrate. L'effort va se poursuivre et s'amplifier : la récente conférence environnementale a étendu le classement «Grenelle» à 500 nouveaux captages supplémentaires.

● CONTACT : philippe.dupont@onema.fr

L'accès aux données sur l'eau

Afin d'assurer une transparence de la politique de l'eau pour le consommateur, l'État a missionné l'Onema pour travailler à l'ouverture des données publiques. Mais ouvrir ces données signifie également les obtenir, les interpréter et les expliquer.

Faciliter et fiabiliser l'accès par le citoyen aux données sur l'eau figure parmi les priorités de la feuille de route sur l'eau, issue de la conférence environnementale 2013. Cette ouverture des données est indispensable pour garantir la transparence des actions menées, et représente une réelle politique publique. Le 6 novembre 2013, le Gouvernement a en effet publié en application de la charte du G8, le plan d'action pour la France pour l'ouverture des données publiques. Dans ce cadre, l'Onema a été mandaté pour œuvrer et améliorer la mise à disposition des données sur l'eau et l'assainissement à travers le système d'information sur l'eau (SIE). Accessible à partir du site internet Eaufrance et coordonné par l'établissement depuis 2008, « le SIE agrège une multitude de données, mais nécessite actuellement une refonte pour simplifier la diffusion des informations », explique René Lalement, directeur de la connaissance et de l'information sur l'eau à l'Onema.

Ouvrir et expliquer les données

Pour favoriser l'accès aux données à partir d'un site unique, Eaufrance, des échanges entre les autres acteurs du secteur de l'eau (ministères chargés de l'écologie, de la santé, agences et offices de l'eau, associations,...) seront nécessaires. « Mais avant de parler d'ouverture, il faut avant tout partager les données, dont un certain nombre restent encore difficiles à obtenir », souligne René Lalement. Les données collectées par les agences de l'eau pour

établir les redevances sont par exemple couvertes par le secret fiscal. Outre les raisons juridiques, l'absence de partage est quelquefois due à des réflexes de propriété, une confiance limitée en ses données ou encore une défiance envers les utilisateurs.

Ouvrir les données pour assurer la transparence de la politique de l'eau implique de fournir au citoyen les moyens de s'approprier les données. « Il faut aussi mettre à disposition des utilisateurs les algorithmes, référentiels et indicateurs indispensables à la compréhension des données », précise René Lalement. Autre préoccupation, le besoin de revoir l'ergonomie des sites internet qui sont souvent construits pour les experts.

Des projets en cours et en devenir

Avec l'application Sispea¹ en 2012, l'Onema avait déjà commencé cette démarche d'ouverture, en fournissant l'intégralité des données sur le prix et les performances des services publics d'eau et d'assainissement. Début 2013, la création de la plateforme data.eaufrance.fr a permis de rendre disponibles près de 130 séries de données brutes sur de nombreux aspects du secteur de l'eau : l'état de milieux, les pressions et leurs impacts, les SAGE, les zones réglementaires... Ce service sera muni d'une interface cartographique et d'indicateurs synthétiques dans les prochains mois pour mieux caractériser une situation. L'Onema travaille également sur trois projets prioritaires

du SIE : la banque Naiades sur la qualité des eaux de surface, le système d'évaluation de l'état des eaux (SEEE), qui assurera la transparence des procédures d'évaluation et la banque nationale des prélèvements d'eau (BNPE). Pour cette dernière, une modification législative est attendue pour permettre un réel partage des données.

1 : Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement

● CONTACT : rene.lalement@onema.fr



Projet de taxe sur les cours d'eau : l'Onema non concerné

Durant le mois de décembre, le nom de l'Onema a été associé à plusieurs reprises dans la presse et le web au projet de taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Contrairement à certaines affirmations, l'Onema n'est pas concerné par ce projet de taxe désormais voté par les deux Assemblées : il n'en sera ni le collecteur ni le destinataire. De même, l'entretien des cours d'eau n'est jamais rentré dans les missions de l'établissement, seul le contrôle du respect de la réglementation en la matière concerne l'Onema. Cette taxe est destinée à financer la nouvelle compétence dévolue par la loi de «modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles» aux collectivités territoriales en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

Rôles et territoires de compétences des acteurs de la politique de l'eau en France

Des schémas interactifs et un film animé, réalisés par l'Onema, vous permettent de découvrir les rôles et territoires de compétences des multiples acteurs qui mettent en œuvre la politique de l'eau en France dans le cadre de la directive cadre européenne sur l'eau : l'État et ses services déconcentrés (DDT et Dreal), les comités de bassin et les agences de l'eau, l'Onema, les collectivités locales, les associations pour l'environnement, les associations de consommateurs, les usagers, les entreprises privées, les agriculteurs, les industriels...

<http://www.onema.fr/La-cartographie-des-acteurs-de-la-politique-de-l-eau>

Hydromorphologie des cours d'eau et poissons migrateurs: de nouvelles pages sur Onema.fr pour vous aider à l'action



Afin d'aider les acteurs de la gestion des milieux aquatiques à entreprendre des projets d'amélioration ou de restauration de la morphologie des cours d'eau et de leur continuité écologique, de nouvelles pages sont mises à leur disposition sur Onema.fr. Objectifs ? Donner un accès facilité aux informations opérationnelles, aux documents techniques ou de sensibilisation et aux données, que ce soit pour mener un diagnostic du milieu, identifier des priorités d'action, sensibiliser et mobiliser les acteurs impliqués, mettre en place des solutions de préservation ou de restauration, ou encore suivre et évaluer des actions mises en œuvre et des programmes d'actions. Des pages sont consacrées à la problématique des poissons grands migrateurs (saumon, anguille...), à la fois bénéficiaires et indicateurs de l'amélioration des caractéristiques physiques des cours d'eau.

Ces pages sont le fruit d'un partenariat entre l'Onema et le ministère en charge de l'écologie, les agences de l'eau, les DREALs de bassin et l'OIEau.

Pour accéder aux pages
<http://www.onema.fr/Preserver-et-restaurer-l-hydromorphologie-et-la-continuite-des-cours-d-eau>

Lancement de deux sites sur les pollutions diffuses

• Protection des captages

Ce site propose aux gestionnaires de l'eau des outils méthodologiques pour mettre en place de manière efficace des démarches de protection vis-à-vis des pollutions diffuses des captages destinés à l'alimentation en eau potable : de la réalisation d'un diagnostic initial, la délimitation de l'aire d'alimentation de captage jusqu'au choix des actions de protection à mettre en œuvre, en passant par la cartographie de

6 février 2014 - Villeurbanne Projet ARMISTIQ : Colloque final – Villeurbanne

Le projet ARMISTIQ – Amélioration de la réduction des micropolluants dans les stations de traitement des eaux usées domestiques - est un projet de recherche coordonné par Irstea en partenariat avec le CIRSEE Suez Environnement et le laboratoire EPOC-LPTC de l'Université Bordeaux 1, et soutenu par l'Onema. Ce projet a contribué à évaluer et améliorer la connaissance et la maîtrise des technologies de traitement des substances prioritaires et émergentes présentes dans les eaux usées et les boues urbaines.

Vous êtes invités à venir partager les acquis de ces quatre années de recherche le 6 février 2014.

Formulaire d'inscription sur <http://armistiq.irstea.fr/journee-de-restitution/>

Pour plus de renseignements sur le projet : <http://armistiq.irstea.fr/>

la vulnérabilité et la réalisation d'un diagnostic socio-économique... Ce site est le résultat du travail d'un groupe technique, créé en 2010 sous l'impulsion de l'Onema, pour susciter et coordonner des actions de recherche et développement pour la protection des captages. Ce groupe rassemble des organismes de recherche, des services déconcentrés de l'État, des représentants du monde agricole, des producteurs d'eau potable, des gestionnaires et des décideurs.

<http://captages.onema.fr>

• Zones tampon

Les zones tampons jouent un rôle primordial dans la protection de la ressource en eau vis-à-vis des pollutions diffuses d'origine agricole véhiculée par l'eau. Ce site propose une boîte à outils pour la mise en place pertinente de zone tampon : études de diagnostic préalables à l'implantation, aspects réglementaires, éléments techniques. Ce site est le fruit du travail réalisé par un groupe technique, créé en 2011 à l'initiative de l'Onema. Il regroupe notamment les ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement, des organismes de recherche, des services déconcentrés de l'État, des représentants du monde agricole, des animateurs et gestionnaires de bassins versants, des gestionnaires de l'eau potable, des associations environnementales.

<http://zonestampons.onema.fr>

Publications

Retrouvez les publications sur notre site [onema.fr](http://www.onema.fr), rubrique «Publications»

Les évaluations économiques en appui à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques

Collection Comprendre pour agir

Qu'il s'agisse de caractériser, en termes socio-économiques, les usages de l'eau sur un territoire ou qu'il s'agisse d'évaluer les coûts et impacts environnementaux d'un programme de mesures ou d'un projet, les analyses économiques sont désormais parties intégrantes des processus de réflexion et d'élaboration de l'action publique. L'ouvrage rassemble des éléments de définition, de connaissance et de réflexion sur les analyses économiques menées en appui à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Il a pour ambition d'aider à la mise en œuvre opérationnelle de ces analyses économiques.

Pour en savoir plus : <http://www.onema.fr/evaluations-economiques-et-gestion-de-l-eau-et-des-milieux>



Captages Grenelle : au-delà de leur diversité, quels caractères structurants pour guider l'action ?

Collection Comprendre pour agir

Dans le contexte contraignant du Grenelle et de la DCE, une étude a été menée sur l'ensemble du territoire national afin de tirer des enseignements sur les stratégies d'action à mettre en œuvre en fonction des spécificités des situations.

Les invasions d'écrevisses exotiques, impacts écologiques et pistes pour la gestion

Collection «Les Rencontres de l'Onema – Synthèse»

À l'heure où la reconquête et la préservation du bon état des milieux aquatiques s'imposent comme des enjeux écologiques et sociétaux essentiels, la question des écrevisses invasives constitue une préoccupation majeure pour de nombreux gestionnaires et acteurs de l'eau.

Cet ouvrage présente les résultats des premières «Rencontres nationales sur les Ecrevisses exotiques invasives» organisées en juin 2013 par l'Inra, le Parc naturel régional de Brière, le Forum des marais atlantiques, l'Onema et le CNRS.

Pour en savoir plus : <http://www.onema.fr/collection-les-rencontres-syntheses>



Les contrats de délégation de service public d'eau potable et d'assainissement entre 1998 et 2010

Collection «Synthèse EauFrance»

Les procédures de passation de contrats de délégation de service public pour l'eau et l'assainissement ont fait l'objet, entre 1998 et 2010, d'enquêtes annuelles réalisées auprès des collectivités. La synthèse EauFrance tire les principaux enseignements de ces enquêtes : les tarifs sont globalement renégociés à la baisse pour l'opérateur délégataire ; les contrats, plus axés sur la performance, sont de plus courte durée ; l'offre de service, quoique limitée dans un secteur fortement concentré, progresse légèrement.

Pour en savoir plus : <http://www.onema.fr/collection-les-syntheses-eaufrance>



Directrice de publication : Elisabeth Dupont Kerlan
Directrice de la rédaction : Gisèle Parfait
Rédactrice en chef : Claire Roussel
Rédacteurs : Laurent Basilico, Clément Cygler, Claire Roussel
Conception maquette : Désidérata
Réalisation : Bluelife
Secrétariat de rédaction et diffusion : Béatrice Gentil
Impression : IME
Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement